FACTURATION ÉLECTRONIQUE :
une évolution à anticiper dès maintenant !



Une réforme nationale qui concerne toutes les entreprises, y compris les auto-entrepreneurs et les professionnels libéraux.

LE CALENDRIER

La réforme sera mise en place progressivement

DÈS LE 1er SEPTEMBRE 2026

Les grandes **entreprises** et les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** devront **ÉMETTRE** et **RECEVOIR** des factures électroniques.

ATTENTION : RÉCEPTION DES FACTURES

La capacité à **RECEVOIR** des factures électroniques sera **obligatoire** pour **TOUTES** les **entreprises dès le 1er septembre 2026**, quelle que soit leur taille.

À PARTIR DU 1er SEPTEMBRE 2027

L'obligation d'**ÉMETTRE** des factures électroniques s'appliquera également aux PME et micro-entreprises, y compris les auto-entrepreneurs.

Concrètement, un micro-entrepreneur ou un professionnel exerçant une activité indépendante devra être prêt à **RECEVOIR** des factures électroniques avant même d'avoir l'obligation de les **ÉMETTRE**.

COMMENT ÇA MARCHE ?

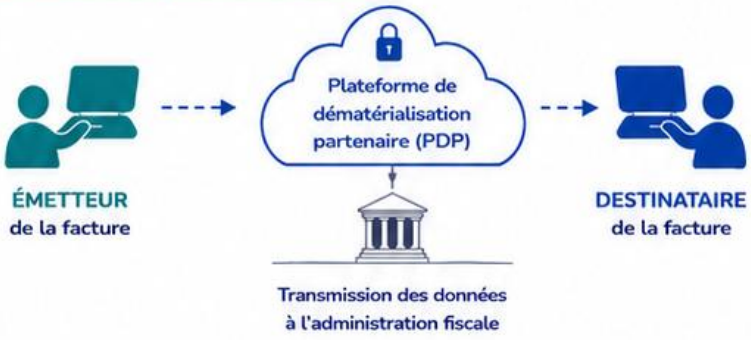

Chaque entreprise devra disposer d'une **solution de facturation compatible** avec la réforme.

Ces plateformes permettront notamment l'émission, la réception et la transmission des données de facturation à l'administration fiscale selon les modalités prévues.

Pas d'inquiétude : pour les activités occasionnelles ou les faibles volumes de facturation, plusieurs solutions gratuites ou peu coûteuses existent déjà et devraient permettre de répondre simplement à ces nouvelles obligations.

DES OUTILS SIMPLES ET ADAPTÉS

Pour les activités occasionnelles ou les micro-entrepreneurs

Tiime · indy · Henrri · Abby · Freebe.me

Retrouvez la liste complète des plateformes et solutions compatibles sur le portail officiel de l'État : https://www.impots.gouv.fr/je-consulte-la-liste-des-plateformes-agreees

RESSOURCES UTILES

- Guide pratique pour bien choisir son outil de facturation — https://www.maif.fr
- Dépliant Facturation électronique — https://www.impots.gouv.fr
- Règles pour les libéraux (FNO) — https://fno.fr/

À RETENIR

- ✓ La réforme arrive : anticipez dès maintenant.
- ✓ Réception obligatoire pour tous dès sept. 2026.
- ✓ Émission obligatoire selon votre taille d'entreprise.
- ✓ Des solutions simples et gratuites existent.
- ✓ En cas de doute, rapprochez-vous de votre expert-comptable ou de votre organisme professionnel.

Pôle Éducation Thérapeutique du Patient Bretagne · CAPPS Bretagne · France Assos Santé Bretagne